

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE****1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE****Identification du produit : ALIX BLOC CUVETTE Marine****Description du produit : Aérosol désodorisant aux essences naturelles****FOURNISSEUR : LABORATOIRES LOGISSAIN  
Z.I.****90800 ARGIESANS****Tél. : 03 84 36 61 10 / Fax : 03 84 28 92 43****Nom du responsable : M. Philippe JAECK****2 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****Description :** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**Composants dangereux :**

CAS	CE	Nom	Symb.	R :	%
25155-30-	246-680-4	Sodium dodecyl benzene sulphonate	Xn	22-37/38/41	$25 \leq x \% < 50$
		Tensio actif	Xi	38-41	$\leq 2.5$
54464-57-	259-174-3	1-(1,2,3,4,5,6,7,8-ocya-hydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphtyl)ethanon	N	51/53	$\leq 2.5$
32210-23-	250-954-9	Acetate de 4-tert-butylcyclohexyle	N	51/53	$\leq 2.5$

**Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**3 IDENTIFICATION DES DANGERS****Principaux dangers :** Xi Irritant**Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la « Directive générale de classification pour les préparations de la CE », dans la dernière version valable.

R 38 Irritant pour la peau.

R 41 Risque de lésions oculaires graves.

**Système de classification :**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

**4 MESURES DE PREMIERS SECOURS**D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.**En cas d'exposition par inhalation :**

- En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

**En cas de projections ou de contact avec les yeux :**

- Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
- Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle.

**En cas de projection ou de contact avec la peau :**

- Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

**En cas d'ingestion :**

- En cas d'ingestion accidentelle, appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est, montrer l'étiquette au médecin.

**5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****Moyen d'Extinction Approprié :** Le dioxyde de carbone, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.**Produits extingueurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** eau**Equipement de Protection spécial pour les Intervenants :** Aucune mesure particulière n'est requise.

## 6 MESURES APRES FUITE OU DEVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles :** Pas nécessaire.

**Mesures pour la protection de l'environnement :** Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**Méthodes de nettoyage/récupération :** Recueillir par moyen mécanique.

**Indications supplémentaires :** Peut rendre le sol glissant.

## 7 STOCKAGE ET MANIPULATION

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

### Manipulation :

**Précautions à prendre pour la manipulation :**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

**Prévention des incendies et explosions :**

Aucune mesure particulière n'est requise.

### Stockage :

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.

**Indications concernat le stockage commun :** Pas nécessaire.

**Autres indications sur les conditions de stockage :** Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

## 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir point 7.

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

**Remarques supplémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### Equipement de protection individuel :

**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire.

**Protection des mains :**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

A cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / La préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Le choix de gants dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

**Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.

## 9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Forme :</b>	Solide
<b>Couleur :</b>	Bleu
<b>Odeur :</b>	Caractéristique
<b>Point de fusion :</b>	Non déterminé
<b>Point d'ébullition :</b>	Non déterminé
<b>Point d'inflammation :</b>	Non applicable
<b>Auto-inflammation :</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
<b>Danger d'explosion :</b>	Le produit n'est pas explosif
<b>Densité :</b>	Non déterminée
<b>Solubilité dans/ miscibilité avec l'eau :</b>	Soluble
<b>Teneur en eau :</b>	1,5%

## 10 STABILITE ET REACTIVITE

Décomposition thermique/conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses : Réactions aux agents d'oxydation puissants.

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### **Toxicité aigue :**

#### **Effet primaire d'irritation :**

- de la peau : Irrite la peau et les muqueuses.

- des yeux : Effet fortement irritant avec le risque d'une affection grave des yeux.

**Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.

#### **Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants : Irritant

## 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### **Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :**

Les substances détergentes contenues dans le produit correspondent à la législation sur la performance environnementale des détergents et des détersifs et sont biodégradables.

### **Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

## 13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### **Produit :**

#### **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

### **Emballages non nettoyés :**

**Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

## 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### **Transport par terre ADR/RID :**

Classe ADR/RID : -

### **Transport maritime IMDG :**

Classe IMDG : -

Polluant marin : Non

### **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**

Classe ICAO/IATA : -

## 15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « Toutes Préparations » 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CE (Substances dangereuses).

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la Directive 1999/45/CE.

### CLASSIFICATION/ETIQUETAGE DIRECTIVES CEE :



Xi - Irritant

**Xi Irritant**

#### Phrase(s) de risque R :

- R 38 Irritant pour la peau.  
R 41 Risque de lésions oculaires graves.

#### Conseil(s) de prudence S :

- S 2 Conserver hors de portée des enfants.  
S 24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
S 26 En cas de contact avec les yeux, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S 28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau et au savon.  
S 46 En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### Phrases S facultatives :

- S 37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

#### Identification particulière de certaines préparations :

Contient : Butylphenyl Methylpropional. Peut déclencher une réaction allergique.

**Classe de pollution des eaux :** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant.

## 16 AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

#### Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2 :

- R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.  
R38 Irritant pour la peau.  
R 41 Risque de lésions oculaires graves.  
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

ARGIESANS

Date de Révision : 20/06/2006.